

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

**Etaient présent(e)s :** MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - José MARQUES DE MENDONCA - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Stéphanie GONCALVES - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Simone JAILLET - Claude MAILLARD - Agathe CHEVALLIER - Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD./.

**Excusé(s) ayant donné pouvoir :** M.Frédéric GILLET à Mme Isabelle MOUROT - Mme Isabelle DE CARVALHO à M.Antonio DE CARVALHO - M.David CHEVALLIER à Mme Agathe CHEVALLIER - Mme Stéphanie BARNIER à M. Patrice PAGEOT./.

**Absent :** M.Gilles MOREL./.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal a NOMME A L'UNANIMITE Madame Nelly MAILLARD pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance.

**2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**

Le Conseil Municipal a APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 5 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD et un pouvoir) - ABSTENTION : 1 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Christian BEREZOUTSKY) le compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2014.

**3. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal a APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD et un pouvoir) le règlement intérieur du Conseil Municipal modifié.

**4. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a EXPOSE le compte rendu des décisions prises, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **DECISION N°AG/2014/023 :** Contrat de séjour avec l'Association Totaly Sport - Autentik Evasion pour l'organisation d'un séjour à La Chaussée Tirancourt dans la Somme pour les enfants en Accueils de Loisirs Élémentaire du 07 au 11 juillet 2014.
- **DECISION N°AG/2014/024 :** Convention de séjour avec Calèche Evasion pour l'organisation d'un séjour à Reuil (51) pour les enfants en Accueils de Loisirs Maternels et Élémentaire du 21 au 25 juillet 2014.
- **DECISION N°AG/2014/025 :** Marché de travaux de ravalement de l'Eglise Saint Baudile, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à l'Entreprise PROMOBAT.
- **DECISION N°AG/2014/025a :** Marché de location de cars avec chauffeurs, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à Société REGNAULT AUTOCARS.
- **DECISION N°AG/2014/026 :** Ouverture d'une nouvelle classe à l'Ecole Élémentaire Jean Jaurès à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- **DECISION N°AG/2014/027 :** Contrat de prestation de service avec Culture et Compagnie pour l'organisation d'une animation musicale lors du repas champêtre le 17 juillet 2014 pour les personnes âgées de la Commune.
- **DECISION N°AG/2014/028 :** Contrat d'entretien avec la Société Evolift Ascenseurs pour l'ascenseur d'accès à l'Hôtel de Ville.
- **DECISION N°AG/2014/029 :** Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des études dirigées de l'école Jean JAURES.
- **DECISION N°AG/2014/030 :** Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des études dirigées de l'école Romain ROLLAND.
- **DECISION N°AG/2014/031 :** Modification de la régie de recettes "Enfance / Jeunesse".
- **DECISION N°AG/2014/032 :** Contrat de cession de droit de représentation avec la SARL Production Comiquanti pour l'organisation d'une représentation théâtrale durant la manifestation « Livres en scène » à Brou sur Chantereine, le dimanche 23 novembre 2014.
- **DECISION N°AG/2014/033 :** Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz.
- **DECISION N°AG/2014/034 :** Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- **DECISION N°AG/2014/035 :** Assignation de la Commune devant le Tribunal de Grande Instance de Meaux par M. et Mme STIRNEMANN.

#### 5. ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- S'EST PRONONCE sur la mise en non valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 480,09 euros conformément à la proposition de Madame la Trésorière Principale ;
- A DIT que la dépense sera imputée sur le budget 2014 au compte "6541 – créances admises en non valeur".

#### 6. CESSION DU PAVILLON SIS 7 RUE DE CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- S'EST PRONONCE sur le principe de la cession de la propriété bâtie sise 7 rue de Chantereine, parcelles B1981 et B1983,
- A DIT que le prix de vente s'élèvera à la somme de 500.000 euros,
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant,
- A DIT que les recettes seront inscrites au budget.

#### 7. AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE (C.A.F.)

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE l'avenant à la convention de prestation de service Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (dossier : 200200159) ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

#### 8. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour la structure multi-accueil ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

#### 9. MISE EN PLACE DU COMITE TECHNIQUE (CT)

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - ABSTENTION : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Christian BEREZOUTSKY -Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD et un pouvoir) :

- A MIS en place un Comité Technique au sein de la Commune de Brou sur Chantereine ;
- A FIXE à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires et à 4 le nombre de représentants du personnel suppléants ;
- A MAINTENU le paritarisme au sein du Comité Technique en fixant à 4 le nombre de représentants de la collectivité titulaires et à 4 le nombre de représentants de la collectivité suppléants ;
- A DECIDE le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de l'administration.

#### 10. RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2013 DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF)

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE A L'UNANIMITE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable présenté par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (S.E.D.I.F.) pour l'exercice 2013.

#### 11. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD et un pouvoir) :

- A APPROUVE la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

#### 12. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 22h10.